



## Comment se défendre quand on est victime de dénigrement ?

Par **LODU5878**, le **01/11/2010** à **21:55**

Bonjour,

Je partage mon bureau avec plusieurs personnes dont l'une pratique régulièrement du dénigrement à mon sujet dès que je suis absent? sur des sujets touchant soit à ma vie personnelle, soit à ma personne physique, soit à ma participation au comité d'entreprise sont je suis élu.

Puis-je entamer une procédure pour dénigrement ou délation ?

Merci de votre aide.

Par **ravenhs**, le **01/11/2010** à **22:06**

La méthode la plus efficace reste le coup de tête / balayette.

Sinon, vous pouvez toujours vous en ouvrir à votre patron. Pas sûr qu'il passe du temps à arbitrer des gamineries.

Porter plainte ... il existe bien la diffamation / l'injure / voir la dénonciation calomnieuse selon les propos exactes de cette collègue, mais se posera un problème de preuve.

Le mieux est de passer au dessus de ça.

Par **LODU5878**, le **03/11/2010** à **13:40**

merci de cette réponse ;  
pour le coup de tête / balayette, je ne suis pas certain que cela arrange les choses...  
laisser couler, ça fait longtemps que je le fais mais là ça devient permanent et de plus en plus désobligeant,  
par contre je pense que la confrontation face à face en demandant des explications serait la bonne solution et je vais demander à ma hiérarchie d'organiser cela afin de mettre un terme à ce minage de moral en règle.  
merci pour tout

Par **ravenhs**, le **03/11/2010** à **13:41**

Je vous en prie, bon courage et bonne chance.